



La présente annexe engage les signataires sur une liste de compétences à développer sur le poste faisant l'objet d'un recrutement en CUI (CAE ou CIE). Le choix des compétences retenues tient compte du projet professionnel du bénéficiaire du contrat et des besoins du marché du travail. L'objectif est de permettre au salarié de pouvoir, à l'issue du contrat, se prévaloir d'une expérience professionnelle fondée sur l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être, valorisables auprès de l'ensemble des employeurs.

**COMPETENCES ET QUALITES
PROFESSIONNELLES A DEVELOPPER (3 à 6)**
Lister a minima 3 compétences professionnelles

1) SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour déterminer les compétences professionnelles qui doivent être développées durant le CUI, vous vous référerez au répertoire opérationnel des métiers et des emplois, produit par Pôle emploi, tel que prévu par l'article 1 du décret n° 2017-331 du 14 mars 2017, qui associe à chaque code ROME une liste de compétences. Les fiches métiers sont disponibles sur le site de Pôle emploi : <https://candidat.pole-emploi.fr/metierscope/>

2) QUALITES PROFESSIONNELLES

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Avoir le sens du service | <input type="checkbox"/> Faire preuve de rigueur et de précision |
| <input type="checkbox"/> Etre à l'écoute | <input type="checkbox"/> Gérer son stress |
| <input type="checkbox"/> Faire preuve d'autonomie | <input type="checkbox"/> Inspirer, donner du sens |
| <input type="checkbox"/> Faire preuve de créativité, d'inventivité | <input type="checkbox"/> Organiser son travail selon les priorités et les objectifs |
| <input type="checkbox"/> Faire preuve de curiosité | <input type="checkbox"/> Prendre des initiatives et être force de proposition |
| <input type="checkbox"/> Faire preuve de leadership | <input type="checkbox"/> Respecter ses engagements, assumer ses responsabilités |
| <input type="checkbox"/> Faire preuve de persévérance | <input type="checkbox"/> S'adapter aux changements |
| <input type="checkbox"/> Faire preuve de réactivité | <input type="checkbox"/> Travailler en équipe |

3) PRECISION QUANT A LA FORMATION ENVISAGEE DURANT LE CUI

Formacode : Libellé :

Durée : (en heures)

Le formacode peut être recherché sur le site : <https://formacode.centre-inffo.fr/-consultation-.html>

Adresse mail du bénéficiaire du contrat :

Adresse mail du tuteur désigné par l'employeur :

OPCO de l'employeur :

L'employeur s'engage à mettre en œuvre des actions d'accompagnement et de tutorat en faveur du salarié recruté en CAE ou CIE. Il s'engage à mettre en œuvre des actions de formation pour son salarié en CAE, en lien avec l'OPCO ou l'organisme de formation de la branche (actions encouragées mais non obligatoires pour l'employeur de CIE). Ces actions doivent notamment permettre au salarié d'acquérir les compétences listées ci-dessus. Il s'engage à répondre aux sollicitations du prescripteur relatives au suivi du contrat. Le respect de cet engagement fera l'objet d'une évaluation par le référent chargé du suivi personnalisé du salarié en CUI. En cas de non-respect de ces engagements, l'employeur devra rembourser l'aide perçue au titre du CUI.

A _____, le _____

Signature de l'employeur

Signature du salarié

Signature du référent du suivi personnalisé